

Contrefaçon horlogère en ligne — analyse probatoire d’une vitrine de répliques

Détection OSINT de répliques de haute horlogerie et de visuels de catalogue détournés — étude de cas

Référence	VST-CONTREFACON-HORLO-2026/001	Date	16 juillet 2026
Objet	Méthodologie de qualification probatoire (OSINT + volet LBC-FT)	Classification	Étude de cas — diffusion publique

1. Synthèse

Une page commerciale sur réseau social (quelques milliers d’abonnés ; activité déclarée « accessoires de mode » ; contact par messagerie) présente, aux côtés de montres d’entrée de gamme, des visuels de pièces de haute horlogerie (Hublot, Rolex, Audemars Piguet). L’analyse établit, selon les cas, soit la nature de réplique de l’objet proposé, soit l’usage de visuels de catalogue détournés à des fins d’appât. Les éléments matériels réunis caractérisent une présomption sérieuse de vente de contrefaçons et de tromperie commerciale. Le canal de règlement (Mobile Money) et la logistique d’importation ouvrent un volet LBC-FT justifiant un signalement aux autorités compétentes.

Avertissement méthodologique. La présente analyse repose sur l’examen de pièces numériques. La qualification matérielle définitive d’une contrefaçon — grade de la réplique, origine et nature du mouvement — suppose un examen physique postérieur à saisie. Les constats sont donc gradués selon trois niveaux : preuve matérielle, indice concordant, hypothèse à confirmer.

2. Contexte et cible

La cible est une page de type vitrine commerciale. Elle affiche une bannière composée de montres de marques de mode, destinée à asseoir une apparence de légitimité, tout en orientant l’acheteur vers un contact direct (messagerie) où sont proposées les pièces de haute horlogerie analysées ci-après.

3. Hiérarchie probatoire retenue

Niveau	Nature	Portée
Preuve matérielle	Filigrane de catalogue, image de studio, incohérence prix / canal de vente	Décisive, non discutable
Indice concordant	Anomalies de finition, mise en scène marketing	Corroborant, jamais suffisant isolément
Hypothèse à confirmer	Origine du mouvement, filière logistique, identité du vendeur	À étayer par achat-test / réquisition

4. Analyse des pièces

4.1 Hublot Classic Fusion Orlinski

Deux visuels présentent une Hublot Classic Fusion Orlinski à cadran squelette. Le modèle authentique correspondant — Classic Fusion Tourbillon Orlinski — est une pièce à calibre manufacture, à remontage manuel, squelette, à tourbillon, dont le prix public s’établit autour de 72 000 USD en

céramique noire et jusqu'à ~99 000 EUR en séries limitées. Sa présence sur une page grand public d'« accessoires de mode », à un tarif sans rapport avec ce marché, constitue une **impossibilité économique** établissant à elle seule la nature de réplique ; l'existence de « super clones » de ce modèle est par ailleurs documentée publiquement. Les défauts de finition observables (facettes du boîtier, visserie) constituent des indices concordants ; l'origine exacte du mouvement ne peut être arrêtée sans ouverture du boîtier.

4.2 Rolex Perpetual 1908, cadran bleu glacier

Le visuel reproduit une Rolex Perpetual 1908 à cadran bleu glacier guilloché — exécution disponible exclusivement en platine, la marque réservant ce cadran au platine. L'image comporte, au niveau du compteur des secondes, un filigrane vertical de place de marché : il s'agit donc d'un **visuel de catalogue détourné** d'une plateforme de vente entre particuliers, non nettoyé — preuve matérielle de la méthode d'appât. L'objet représenté est authentique ; c'est l'usage du visuel qui est frauduleux.

4.3 Clone de dessin sous marque tierce

Un visuel présente une montre à consonance germanique (récit d'origine « Glashütte » fictif) de fabrication chinoise, reprenant le dessin de la Rolex Perpetual 1908 sous son propre nom. Sur le plan de la propriété intellectuelle, il s'agit d'un « **hommage** » (**clone de dessin**) et non d'une **contrefaçon de marque**, la pièce ne portant pas le logo de la marque copiée. Cet élément éclaire la nature du catalogue du revendeur — recours assumé au clonage à bas coût — sans être, isolément, constitutif de contrefaçon de marque.

4.4 Audemars Piguet Royal Oak — « catalogue fantôme »

Deux visuels reproduisent des Audemars Piguet Royal Oak (tourbillon or rose ; squelette céramique). Il s'agit de photographies de studio / renders officiels de la marque, dont la facture (fond neutre, éclairage professionnel) trahit l'origine promotionnelle. Ces pièces, valant plusieurs centaines de milliers d'euros, relèvent du procédé dit du « **catalogue fantôme** » : attirer le client par des visuels de prestige hors de portée. Aucune de ces images ne documente un stock physique détenu par le vendeur.

5. Évaluation du risque

Risque	Fondement	Niveau
Contrefaçon de marque (Hublot, Rolex, AP)	Répliques proposées sous marques déposées	Élevé
Tromperie commerciale	Visuels de catalogue détournés présentés à la vente	Élevé
Préjudice consommateur	Achat de répliques au prix d'éventuels authentiques	Moyen à élevé
Volet LBC-FT / flux illicites	Règlements Mobile Money, importation de répliques	À investiguer
Atteinte à la place économique locale	Écoulement organisé via réseaux sociaux	Moyen

6. Recommandations opérationnelles

→ **Signalement PI à la plateforme.** Introduire une plainte pour violation de propriété intellectuelle en vue de la fermeture de la page, en annexant l'analyse et le bordereau de pièces.

→ **Gel probatoire.** Horodater et conserver les captures avec leurs métadonnées (chaîne de conservation), envisager un constat de commissaire de justice, avant toute action publique susceptible d'alerter le vendeur.

→ **Identification.** Saisir le service spécialisé de lutte contre la cybercriminalité pour l'identification du titulaire de la ligne et du compte de paiement associés.

→ **Volet financier.** Transmettre à la cellule nationale de renseignement financier en cas de flux caractérisant un soupçon LBC-FT.

→ **Examen matériel.** En cas de saisie, diligenter une expertise physique contradictoire (ouverture des boîtiers, identification des calibres) pour qualification définitive.

7. Bordereau de pièces

Pièce	Désignation	Source	Statut probatoire
n°1	Page marchande analysée	Capture écran	Preuve matérielle
n°2	Hublot Orlinski, céramique noire	Capture de la page	Indice concordant
n°3	Hublot Orlinski, gris / titane	Capture de la page	Indice concordant
n°4	Rolex 1908, cadran bleu glacier	Visuel catalogue (filigrane place de marché)	Preuve matérielle
n°5	Clone de dessin (montre 1908 sous marque tierce)	Visuel catalogue	Élément de contexte
n°6	AP Royal Oak, tourbillon or rose	Render officiel de marque	Preuve (catalogue fantôme)
n°7	AP Royal Oak, squelette céramique	Render officiel de marque	Preuve (catalogue fantôme)

Analyste Senior — Veristore Technologies

Renseignement & Investigation

Note d'analyse à vocation méthodologique. Les présomptions énoncées reposent sur l'examen de pièces numériques ; la qualification pénale définitive d'une contrefaçon relève des autorités compétentes après examen matériel contradictoire.